

La France contribue à hauteur de 591 000 euros au soutien des principales activités de l'OIAC

Le financement permettra d'améliorer le travail des missions de l'OIAC en Syrie, les activités de renforcement des capacités en Afrique et en Ukraine, ainsi que les initiatives de formation.

LA HAYE, Pays-Bas – 29 Avril 2025 – La France a réaffirmé son soutien de longue date aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en versant une nouvelle contribution volontaire de 591 000 euros pour soutenir les principales activités de l'OIAC.

La contribution a été officialisée le 15 avril 2025 lors d'une cérémonie de signature entre l'Ambassadeur et représentant permanent de la République française auprès de l'OIAC, S. E. M. François Alabrune, et le Directeur général de l'OIAC, l'Ambassadeur Fernando Arias, au siège de l'OIAC à La Haye.

La contribution volontaire soutiendra trois fonds d'affectation spéciale de l'OIAC :

- **le Fonds d'affectation spéciale pour les missions en Syrie :** 200 000 euros seront consacrés aux travaux de l'OIAC en Syrie, notamment ceux de l'Équipe d'évaluation des déclarations, de la Mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification ;
- **le Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de l'Article X :** 241 000 euros seront utilisés pour soutenir des initiatives clés de renforcement des capacités, telles que CHEMEX Afrique 2025, un cours avancé intégré et un exercice pour les États membres africains francophones de l'OIAC, ainsi que la fourniture d'activités d'assistance et de protection de l'OIAC en Ukraine ;
- **le Fonds d'affectation spéciale pour la formation :** 150 000 euros seront utilisés pour soutenir une initiative d'analyse des biotoxines destiné à l'Afrique et un séminaire technique international visant à renforcer le réseau universitaire mondial dans le domaine du désarmement chimique.

Pour information uniquement. Il ne s'agit pas d'un document officiel.

"L'Organisation pourra toujours compter sur le soutien de la France dans l'accomplissement de son mandat. Nous sommes ravis de pouvoir apporter cette nouvelle contribution pour permettre aux équipes du Secrétariat de mener à bien leurs missions sur le dossier chimique syrien," a déclaré M. Alabrune.

"Il est primordial pour nous de s'assurer que le Secrétariat dispose des moyens financiers nécessaires afin de continuer à assister et répondre aux demandes de l'Ukraine. Nous nous réjouissons de pouvoir également participer aux activités mises en œuvre par l'OIAC dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article X, afin de renforcer les capacités des États d'Afrique francophone", a-t-il ajouté.

Le Directeur général, M. Arias, s'est félicité de la contribution volontaire de la France et de son important partenariat avec l'OIAC : "La France joue un rôle essentiel dans le renforcement de la mise en œuvre de la Convention. Cette généreuse contribution reflète l'engagement profond de la France à faire respecter la norme mondiale contre les armes chimiques et à parvenir à un monde où la chimie n'est utilisée qu'en faveur du progrès, de la paix et de la prospérité".

Contexte

La France est un membre actif de l'OIAC depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques en 1997. La France est membre du Conseil exécutif de l'OIAC, l'organe directeur de l'Organisation.

À ce jour, la France a versé des contributions volontaires d'un montant total de 11 236 052 euros à divers fonds d'affectation spéciale de l'OIAC.

En tant qu'organe de mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, l'OIAC, avec ses 193 États membres, supervise les efforts déployés au niveau mondial pour éliminer définitivement les armes chimiques. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1997, il s'agit du traité de désarmement le plus abouti pour l'élimination d'une catégorie entière d'armes de destruction massive.

En 2023, l'OIAC a vérifié que tous les stocks d'armes chimiques déclarés par les 193 États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques depuis 1997 – totalisant 72 304 tonnes d'agents chimiques – ont été détruits de manière irréversible dans le cadre du régime de vérification strict de l'OIAC.

Pour information uniquement. Il ne s'agit pas d'un document officiel.

L'OIAC a reçu le prix Nobel de la paix en 2013 pour ses efforts considérables en matière d'élimination des armes chimiques.